

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 40 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

NOS INSTITUTEURS

Le déplacement d'office des instituteurs et institutrices constitue indiscutablement l'une des questions les plus graves et les plus délicates que rencontre la législation du personnel primaire. En effet, le déplacement d'office, dans certains cas, présente tous les caractères d'une véritable pénalité.

Mais tandis que les autres pénalités sont appliquées avec des garanties et comportent un recours, il n'en est jamais de même avec ce genre de déplacements.

Nulle situation n'est donc plus digne d'intérêt que celle de l'instituteur. Sa tâche déjà ingrate est encore rendue plus pénible par toutes les mesquineries dont il est l'objet. Comme l'instituteur il est exposé aux plaintes, aux jalousies, aux récriminations de toutes sortes. Sollicité par les coteries municipales et politiques, accusé de prendre part aux querelles locales, il reste seul et sans défense.

Cette situation a justement préoccupé depuis longtemps tous les grands législateurs de l'enseignement ; Paul Bert et Jules Ferry ont admis d'une manière absolue la nécessité de protéger l'instituteur, non seulement contre l'arbitraire des suspensions et des révocations, mais aussi et d'une façon particulière contre l'arbitraire des déplacements qu'ils considéraient comme une mesure disciplinaire.

Le résultat n'a pas répondu à la générosité de ces initiatives ; si, en ce qui concerne la suspension et la révocation, des garanties ont été données aux instituteurs et institutrices, relativement aux déplacements d'office rien n'a été fait et de nouvelles injustices peuvent toujours être commises.

Le remède à cette situation a déjà été proposé au Parlement depuis plus de vingt années. Reprise dans des termes analogues mais plus précis, devant la Chambre actuelle, cette proposition établit que le déplacement d'office étant celui qui n'est pas sollicité par écrit par le fonctionnaire, il y a lieu, pour éviter tous abus de pouvoir, de prendre certaines précautions. Tel serait le mécanisme de la loi : l'inspecteur d'académie fait connaître à l'instituteur qu'il est proposé pour tel poste ; s'il accepte par écrit on le nomme ; s'il n'accepte pas on surseoit à la nomination, jusqu'à la réunion du Conseil départemental qui peut être convoqué tous les mois et la décision ne peut être prise qu'après avis motivé du Conseil départemental dans les mêmes formes et avec les mêmes garanties qu'en matière de révocation. Il est facile de se rendre compte que ce mécanisme ne présente aucune difficulté sérieuse ni aucun danger.

Dans les cas graves et urgents, il est peu probable que l'instituteur qui s'est mis manifestement dans son tort ne se risquera pas à faire appel. Alors l'inspecteur d'académie a le droit de prononcer la suspension immédiate, quitte à saisir dans un délai fixé, le Conseil départemental, il faudra que l'instituteur se sente foncièrement et injustement atteint dans son intérêt et dans sa dignité pour qu'il résiste.

Il est évident que les garanties nouvelles données aux instituteurs répondent aux vœux les plus chers de tout le corps enseignant, de toute la presse pédagogique et de tous les amis de l'école et de l'université.

Chambre des Députés

Séance du 9 janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. BOURGEOIS
DOYEN D'ÂGE

La séance d'ouverture de la session parlementaire a eu lieu mardi sous la présidence de M. Bourgeois, doyen d'âge, assisté des plus jeunes députés.

Les députés assistent nombreux à la séance.

M. Bourgeois prononce une allocution dans laquelle il insiste surtout sur la cause du pacifisme.

La Chambre procède ensuite à l'élection de son président et du bureau : 563 députés ont pris part au scrutin qui a donné les résultats suivants :

M. Doumer, 287 voix, M. Sarrien, 269 ; bulletins blancs 3.

M. Doumer élu, est acclamé par la droite et le centre.

Les vice-présidents sont élus ; ce sont : MM. Lockroy, 344 voix ; Gerville-Réache, 333 ; Guillaum, 326, Doumergue, 318.

Les secrétaires sont : MM. Marot, 307 voix, Bonneval, 298, Roger-Ballu, 279, Gérard, 288, Abel Bernard, 297 ; Bussières, 282, Paul Meunier, 300, Cornet, 287.

Sont élus questeurs : MM. Ragot, 282 voix, Chapuis, 266, Pajot, 272.

Les élections terminées, la séance est levée.

Sénat

Séance du 9 janvier 1906

PRÉSIDENCE DE M. FAYARD
DOYEN D'ÂGE

La première séance de la session ordinaire a eu lieu mardi.

M. Fayard, sénateur de la Drôme, doyen d'âge (90 ans), présidé assisté des plus jeunes sénateurs.

M. Fayard prononce une allocution nettement démocratique dans laquelle il est heureux de constater les heureux résultats obtenus pour la cause de la paix.

Il adresse un suprême hommage à M. Loubet et espère que son successeur sera digne du vénéré président actuel de la République.

La séance est ensuite levée.

Séance du 10 janvier 1906

Le Sénat s'est réuni tout d'abord dans ses bureaux pour examiner les dossiers d'élections qui ont été transmis.

A 4 heures a eu lieu la séance publique pour procéder à la validation des sénateurs élus. 35 élections ont été validées sans débat.

Il n'y a que 2 élections contestées : celle de M. Réal dans la Loire et celle de M. Lozé dans le Nord.

La révolution en Russie

Dans le Caucase

Plusieurs journaux russes se basant sur les difficultés de communication avec le Caucase, difficultés qui se sont produites par suite de la grève des employés des postes, des télégraphes et des chemins de fer, prétendent que le Caucase est totalement isolé du reste de l'empire, et qu'il y règne une révolte générale. Ces nouvelles ont été transmises à l'étranger.

On apprend de source absolument sûre, que la situation au Caucase est la même qu'il y a quelques mois, que les communications, bien que s'opérant avec difficulté, continuent à exister. Il se reproduit au Caucase ce qui s'est passé il y a quelques années dans les provinces de la Turquie d'Asie sous le nom de massacres arméniens.

La Russie a généralement accordé autrefois un refuge à un grand nombre d'Arméniens fugitifs. Maintenant ces Arméniens apportent au Caucase leur organisation révolutionnaire, continuent leur propagande anti-gouvernementale, provoquent des troubles et irritent contre eux la population musulmane, comme cela s'est produit en Turquie.

Telle est l'explication des massacres qui ont eu lieu sur plusieurs points du Caucase.

Le gouvernement a pris des mesures énergiques pour arrêter ce mouvement, et le prince Voronoff Dackoff, gouverneur de cette province, actuellement souffrant sera remplacé par une autre personnalité.

Sévère répression

Pour surexciter l'opinion publique,

certain journaux publient le récit d'arrestations en masse de révolutionnaires et d'actes de cruautés commis par la troupe dans lutte contre les révolutionnaires et les insurgés.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les arrestations opérées ont eu pour but unique d'empêcher les attentats contre la population pacifique que projetaient les révolutionnaires.

Au cours de ces arrestations on a trouvé des armes et des matières explosives en telles quantités, qu'elles auraient suffi pour tuer des milliers de personnes, et détruire des villes entières. En ce qui concerne les prétendus actes de cruauté des troupes, il a été nécessaire de prendre des mesures sévères par suite des actes inhumains commis par les révolutionnaires.

A Rostoff

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dépêches, l'état de siège a été proclamé. Le faubourg de Temersnyk a été occupé par les cosaques.

Après avoir essuyé pendant six jours le feu de l'artillerie et de l'infanterie, les révolutionnaires sont complètement écrasés.

La situation

Le gouvernement a autorisé le ministre de la guerre à envoyer une forte expédition reprendre le Transsibérien.

On continue sans interruption à opérer des arrestations et à faire des perquisitions à Saint-Petersbourg.

Les autorités ont été informées qu'un attentat serait dirigé contre la vie du tsar, n'importe à quel moment, lorsqu'il quittera le palais. Des précautions sont prises.

Dans les provinces baltiques

Des voyageurs arrivant des provinces baltiques rapportent que les routes sont sillonnées d'insurgés armés de fusils, circulant en chariot ou à cheval. Des patrouilles d'insurgés gardent les gués et les ponts. L'étouffement de la révolution est entravé par l'insuffisance des troupes. Des comités populaires gèrent les forêts, qu'ils ont proclamées propriété du peuple.

Les nouveaux tribunaux cantonaux ont admis chacun une femme dans leur personnel. Les pillages et les vols sont rigoureusement punis par ces tribunaux, même de la peine de mort.

L'ouverture de la Douma d'empire ne serait pas retardée

L'article publié par le Slovo, au sujet des délais qui seraient apportés à l'ouverture de la Douma d'empire, est de pure invention. Le gouvernement prend, au contraire, toutes les mesures pour accélérer les élections. L'ouverture des séances aura lieu, aux termes de l'ukase du 24 décembre, immédiatement après l'élection de la moitié des députés.

La mansarde de Gambetta

Les amis de Gambetta se doutent-ils que la première mansarde qu'il habitait à Paris alors qu'il n'était qu'un tout jeune avocat existe encore, et telle que Gambetta la connut !

C'est un billet autographe de ce dernier adressé le 17 décembre 1866 à Lefèvre-Pontalis et portant au dessous de la signature de Gambetta son adresse, « 45, rue Bonaparte, » qui nous l'a fait retrouver.

C'est une pauvre chambrette mansardée, en façade sur la place Saint-Germain-des-Près — car la maison fait angle sur la rue Bonaparte et cette place, et de la petite fenêtre de cette mansarde, on aperçoit, émergeant des toits au loin les pavillons du Louvre, derrière lesquels s'élève aujourd'hui le monument élevé à la mémoire du petit avocat qui habitait là il y a quarante ans.

SIMPLICITÉ ÉVANGÉLIQUE

L'archidiocèse de Cambrai va devoir à la loi de séparation un pieux retour à la simplicité chrétienne primitive. Le prélat qui veille en économe prévoyant à ses destinées, vient en effet d'adresser à son clergé, une déclaration qui se termine par le règlement suivant :

En signe de deuil et pour atténuer autant qu'il est en nous les charges de notre église métropolitaine, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les membres du chapitre.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — A partir du 1^{er} janvier, la maîtrise sera supprimée et le lutrin diminué. Le plain-chant sera seul admis dans les offices religieux.

Art. 2. — Les grandes orgues ne seront plus jouées, sauf dans les cas spéciaux déterminés par nous, et l'orgue du chœur ne servira qu'à l'accompagnement du chant.

Art. 3. — La messe solennelle capitulaire quotidienne ne sera plus sonnée et sera remplacée par une messe basse ; l'office canonical ne sera plus chanté, même le dimanche.

Art. 4. — Nous faisons toutes recommandations pour qu'une sévère économie préside aux dépenses du culte.

Ce règlement, daté du « 29 décembre, en la fête de saint Thomas de Cantorbéry, mort pour la liberté de l'église », ne manquera pas de réjouir l'ombre du très illustre, très vénéré et très modeste Fénelon, prédécesseur du prélat actuel sur le siège archiepiscopal.

De Fort en Fort

La France vient d'être dotée d'un nouveau fort situé aux environs de Marseille. Ses moyens de défense sont de même type que ceux qui permirent jadis au fort Chabrol de tenir pendant plusieurs semaines. Les révoltes politiques de 1899 paraissent donc avoir fait école.

Nous avons eu le fort d'Usseau, puis un fort breton. Cette fois, c'est un déséquilibré vulgaire qui, après avoir violé quelques vases sacrés, a cru bon de se renfermer avec vivres, armes et munitions. Ainsi naît, par imitation, une sorte de folie spéciale, une véritable « manie », à laquelle les savants devront bientôt donner un nom.

Le plus grave est que nos forces de police semblent assez déconcertées par ce nouveau mode de résistance à la loi. Les troupes mandées en pareil cas semblent, en général, également embarrassées.

Or, tout récemment, on s'en souvient, un ministre de la guerre songeait à créer une brigade de police spéciale à l'usage des grèves. Ne serait-il pas bientôt nécessaire d'en organiser une autre employée à prendre d'assaut les forts où s'enferment certains coupables de mauvaise composition ? La première eût été composée surtout d'infanterie et de cavalerie ; pour celle-ci il faudrait de préférence recourir à quelque artillerie légère de siège.

LEURS REVENUS

Des trois empereurs européens, c'est l'empereur de Russie qui touche la plus grosse liste civile ; elle varie de 27 à 35 millions de marks annuellement.

Vient ensuite l'empereur d'Autriche, avec 19.750.000 marks. La moitié de cette somme est versée par l'Autriche, l'autre moitié par la Hongrie.

Guillaume II ne touche rien comme empereur ; mais, en sa qualité de roi de Prusse, il reçoit 15.719.296 marks. La liste civile du Sultan de Turquie se chiffre par 16.274.000.

Le roi d'Italie touche 12.800.000 Alphonse XIII, 7.400.000 ; le roi de Bavière (prince régent), 5.403.106 marks ; le roi de Saxe, 3.550.000 ; le roi des Belges, 3.500.000 ; le roi de Portugal, 2.400.000 ; la reine de Hollande, 2 mil-

lions 100.000 ; et le roi de Wurtemberg, 2.017.189 marks.

Tous les autres monarques ont moins de 2 millions. Le roi de Danemark touche 1.348.000 ; le roi de Suède, 1.480.000 ; jusqu'à l'été dernier, il recevait en plus 582.000 marks comme roi de Norvège ; le roi de Grèce, 1 million 060.000 ; enfin, le roi de Roumanie, environ 500.000 marks.

Nouvelle gamelle-marmite individuelle

La Revue de Strefleur (n° de novembre), fournit des renseignements sur un nouveau modèle de gamelle-marmite individuelle inventée par le lieutenant autrichien Klima, modèle qui présente de nombreux perfectionnements de détail méritant de fixer l'intérêt et dont nous devons dire quelques mots.

Sa forme générale est rectangulaire avec tous les angles arrondis et elle est munie, sur les deux faces extérieures, dans le sens de la longueur ; de deux petites poignées pouvant, soit se rabattre contre la gamelle, soit s'engager dans les poignées d'autres gamelles, soit enfin servir à l'arrimage sur le paquetage.

Pour fixer ensemble plusieurs gamelles, on engage de dessous en dessous les poignées de deux gamelles extérieures dans celles d'une gamelle intermédiaire. Les trois gamelles peuvent alors être portées par les poignées extérieures des deux gamelles des extrémités. On peut augmenter le nombre des gamelles ainsi réunies et le porter à quatre ou cinq par le même procédé.

Grâce à cette propriété de la gamelle Klima, on n'a pas à établir de fourneaux improvisés. On peut, soit utiliser plusieurs rangées de gamelles au-dessus d'un fossé de route ou d'un trou quelconque. Si on se trouve sur un terrain rocheux, on peut élever deux petits tas latéraux avec des gamelles (remplies d'eau pour qu'elles ne se brûlent pas), et disposer au-dessus plusieurs rangées de gamelles couplées.

Les avantages de cette disposition sont les suivants : On gagne du temps sur la durée de la préparation des aliments puisqu'on n'a plus à creuser pour établir la cuisine ;

On économise du bois et les aliments cuisent plus vite parce que la flamme vient lécher les parois de toutes les gamelles-marmites dans des conditions analogues pour toutes. Les gamelles entourant et recouvrant le foyer le protègent contre l'action du vent et la nourriture ne prend pas le goût de fumée.

Dans les expériences faites, on a eu un repas de viande de conserve en 30 à 40 minutes. L'eau bouillante pour le thé ou le café s'obtient en 5 minutes. Le riz, les conserves mixtes de légumes et viande sont réchauffés ou cuits en 18 à 20 minutes.

Il y a donc une économie de temps sérieuse et l'on peut préparer un repas chaud, même pendant une grande halte, de courte durée.

Grâce à son mode d'attache, cette gamelle-marmite peut être fixée sur le sac au moyen d'une seule courroie enfilée dans ses deux poignées et dans deux passants placés sur la face postérieure du sac, ce qui simplifie beaucoup son mode d'arrimage. Dans la cavalerie, une simple courroie enfilée dans ses deux poignées permet de la fixer solidement à la selle en arrière de la jambe droite de l'homme.

Elle peut être établie soit en aluminium, soit en fer blanc. Ce dernier métal procure, par rapport aux modèles actuellement en usage en Autriche-Hongrie, une économie de poids de 120 à 160 grammes dans l'infanterie, de 440 grammes dans la cavalerie. Le modèle en aluminium amènerait naturellement une diminution de poids plus sensible encore.

Ces dispositions sont fort ingénieuses et mériteraient d'être étudiées chez nous.

La « Dame Blanche » de Berlin

Les journaux relatent un cas curieux de superstition qui vient de se produire dans la banlieue berlinoise.

La femme d'un riche propriétaire de Grunefeld était alitée depuis de longs mois et la science des médecins était demeurée impuissante à guérir la malade. La mère du propriétaire émit alors l'idée que sa bru devait être ensorcelée et cette opinion rencontra aussitôt la créance générale des villageois. On se décida alors à consulter la « Dame blanche » de Berlin, femme réputée dans toute la banlieue pour ses pratiques d'exorcisme.

La « Dame blanche » vint examiner la malade, opéra quelques pratiques mystérieuses et conclut enfin à la présence d'un démon. Elle dit que la possédée devait quitter sans retard la maison et le mari s'empressa d'acheter une nouvelle propriété au village de Falkenhagen.

Chose curieuse, à peine installée dans une nouvelle demeure, la malade se sentit mieux portante et trois jours plus tard elle pouvait vaquer aux soins de son ménage, ce qui ne lui était pas arrivé depuis deux années.

Inutile de dire que la réputation de la « Dame blanche » s'est considérablement accrue à la suite de cette « guérison merveilleuse ».

INFORMATIONS

L'Élection du Président de la République

Les bureaux des groupes républicains du Sénat ont décidé de proposer aux groupes de la Chambre de tenir, la veille du Congrès de Versailles, une réunion plénière au Sénat, à l'effet de désigner leur candidat à la présidence de la République.

MM. Combes, Antonin Dubost et Prevet, présidents des trois groupes sénatoriaux, ont été chargés de l'entente avec les groupes de la Chambre et de l'organisation de la réunion.

A la Gauche républicaine

La Gauche républicaine, présidée par M. Prevet, a décidé d'adhérer à l'idée d'une réunion plénière des républicains des deux Chambres sous cette double réserve que les groupes républicains de la Chambre y auraient eux-mêmes adhéré et qu'aucune discussion d'aucune sorte n'aurait lieu dans cette réunion où l'on procéderait simplement à des scrutins préparatoires à l'élection du Président de la République.

L'élection de M. Doumer

L'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre a été accueillie avec froideur dans les milieux républicains.

M. Doumer est l'élu de la droite et du centre, de la coalition cléricalo-nationaliste et des députés avides de l'assiette au beurre. Dans tout le pays, il n'est pas un démocrate qui se réjouisse de cette élection ; les réactionnaires, par contre, applaudissent bruyamment l'ancien vice-roi de l'Indo-Chine qui leur a donné tant de gages de sympathie et de confiance.

Cependant, si tous les républicains avaient fait leur devoir, M. Doumer eût été battu.

Mais le scrutin de mardi est la preuve qu'à la Chambre comme dimanche, dans le Lot, il est des hommes qui font passer leur intérêt personnel avant l'intérêt du parti.

Dans le scrutin par appel nominal pour l'élection du président de la Chambre, n'ont pas répondu à l'appel nominal : MM. Aubry, Braid, de Chambrun, Deshayes, Emile Chauvin, Escanyé, Gaffier, Jaluzot, de Largen-taye, Laville, Morel (Pas-de-Calais), de Pressensé, Ursieur. Étaient absents par congé : MM. Aynard, Castilhac, Chaumet, Char-ruyer, Coacha, Defontaine, de Gontaut-

Biron, Jonnart, de Kerjégu, Ozun, Vallé, Vazeille.

Intolérance clericale

Lors de l'inauguration d'une nouvelle école à Drefféac (Loire-Inférieure), l'institutrice, Mme Rolland, se conformant aux instructions ministérielles, s'opposa à l'installation du Christ dans la classe. Dès ce moment, les réactionnaires de la région menèrent contre elle une campagne sans merci, si bien qu'à la fin la malheureuse institutrice, devant l'hostilité des habitants, dut rester dans son école, n'osant sortir. Bien plus, les commerçants refusèrent de lui livrer les comestibles indispensables à son existence. Bientôt elle ne trouva plus où acheter du pain.

Les instituteurs de la Loire-Inférieure, émus de cette situation intolérable créée à l'institutrice, viennent de décider de poursuivre devant le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire le maire de Drefféac et les conseillers municipaux, qu'ils disent être les instigateurs et les auteurs de ces persécutions.

Bruits de Guerre austro-italienne

On mande de Rome à l'Éclair : « Les cercles politiques éprouvent de nouveau de vives préoccupations au sujet de la demande de crédits présentée par le gouvernement autrichien pour le renouvellement de sa force navale dans l'Adriatique.

On prétendait dans les sphères officielles autrichiennes que la guerre avec l'Italie éclaterait en 1908. »

La conférence d'Algésiras

Lors de sa première séance, la conférence d'Algésiras élira son président et décida l'ordre de la discussion sur les questions soulevées dans le programme que la France et l'Allemagne dressèrent au mois de septembre.

Dans les cercles officiels espagnols, ainsi que dans les milieux diplomatiques à Madrid, on croit que les débats de la Conférence se prolongeront pendant six semaines au moins, à raison de quatre séances par semaine. Il n'y aura pas de séance le dimanche.

Le vendredi également la Conférence chômera par respect pour les susceptibilités marocaines.

Corruption Nationaliste

La Temps publie une dépêche de Caen qui donne des détails suggestifs sur la corruption électorale pratiquée par le parti nationaliste : Voici cette dépêche :

M. Paul Delarbre, élu député de Caen en 1902, comme nationaliste, et qui a, depuis l'an dernier, abandonné ce parti, a fait dimanche une conférence à la Maison du Peuple. Cette conférence a été un réquisitoire contre ses anciens amis de la Patrie française.

M. Delarbre a accusé la section de Caen d'avoir boycotté les commerçants non nationalistes et il a cité ce trait particulier : M. Dumalle, maire nationaliste de Caen, aujourd'hui démissionnaire, ayant manifesté son intention de ne pas quitter ses fournisseurs, quelque opinion qu'ils eussent en matière politique, le comité se réunit et le maire fut l'objet d'un vote de blâme.

Le député de Caen déclare que les élections de 1898 et 1902 lui ont coûté : les premières, 78,000 francs ; les secondes, 50,000 francs, employés pour son compte par les agents de la Patrie française. Il lit à ce sujet une lettre d'un des principaux membres du comité, réclamant de 6,000 à 7,000 fr. S'interrompant, il dit :

« Ces gens-là demandaient toujours de l'argent ! »

M. Delarbre raconte, enfin, que des démarches pressantes auraient été faites auprès de lui pour le décider à ne pas renoncer à son mandat et à se présenter de nouveau cette année sous les auspices de la Patrie française. A ce propos, il donne lecture de cette lettre émanant d'une dame de la haute société de Caen :

« Mme de X... vient de m'arriver, émue de vos paroles découragées qu'elle ne peut s'expliquer à aucun point de vue ; elle ne s'en est pas, d'ailleurs, autrement troublée, sachant que vous avez été l'homme du devoir et de la conscience et que vous voulez le rester. Malgré cela, vous lui en avez encore trop dit ; elle m'a répété, comme nous vous l'avons affirmé, M. X... et moi, qu'il était absolument certain que la somme de 30,000 francs, nécessaire pour votre élection, serait fournie. La pauvre femme, qui ne quitte pas son mari, est montée jusque chez moi pour vous et encore vous trouvez que le parti des honnêtes gens n'en fait pas assez ! Vous êtes exigeant... »

La Question du Thibet

Le journal l'Echo de Chine, arrivé mardi à Marseille, par le paquebot Tonkin, apporte les nouvelles suivantes d'Extrême-Orient, de source chinoise :

Le gouvernement chinois a continué à examiner avec l'Angleterre

quatre propositions sur le Thibet : les voici :

1° Le Thibet sera soumis à la Chine ; aucune autre nation étrangère ne pourra s'intéresser aux affaires thibétaines ; 2° La Chine et l'Angleterre auront ensemble des droits sur le Thibet, mais l'Angleterre n'aura aucune autorité sur l'administration du Thibet ; 3° L'Angleterre ne pourra jamais envoyer des soldats au Thibet et les autres nations étrangères devront observer cette même règle ; 4° La Chine payera à l'Angleterre les sommes dépensées par les Anglais à combattre les émeutiers du Thibet. On dit que cette somme est de 2,000,000 de taels.

Petites Nouvelles

Le bruit qui s'était répandu que le paquebot La Savoie, de la Compagnie Générale Transatlantique, se serait perdu sur les côtes d'Angleterre, est démenti.

Un nommé Josse, d'Abbeville, qui tua sa femme et blessa sa belle-mère, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La chambre des appels correctionnels vient de décider que la loi d'amnistie ne s'appliquait pas aux délits de diffamation commis par l'envoi de cartes postales, ces délits étant prévus par une loi toute spéciale.

Un accident peu banal, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit à Paris. Le funiculaire de Belleville s'est emballé ; le mécanicien n'a pu faire fonctionner les freins. C'est à une allure vertigineuse qu'il a traversé Paris. Plusieurs voyageurs en sautant sur la chaussée se sont blessés grièvement.

La princesse Henriette de Battenberg et sa fille la princesse Victoria-Eugénie sont arrivées à Paris, venant de Londres.

En raison de l'attitude du président Castro, du Venezuela, à l'occasion du nouvel an à l'égard de M. Taigny, et à la requête de la France, M. Russel a adressé à M. Castro d'énergiques représentations.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan dans la Dépêche au sujet de l'élection du président de la Chambre :

C'est pour M. Doumer le commencement de la dégringolade. Il jouait une partie désespérée : il l'a perdue. Il a sacrifié à son âpre ambition ses convictions, ses amitiés, je puis ajouter : sa conscience. Il lui fallait le succès matériel comme compensation à la honte morale à laquelle il s'exposait. Pour la première fois, l'intrigue, la défection, l'entente avec les ennemis de la République ne lui réussissent plus. Que peut-il espérer ? Se fait-il l'illusion oïlle de pouvoir jamais rentrer dans la famille républicaine ? Il est condamné à rester dans les rangs de la réaction ; mais comme il ne peut plus lui être utile, elle ne lui cachera pas son dédain. C'est le sort de tous les transfuges de payer cher leurs calculs ambitieux. Quel rôle politique peut-il attendre, entre la démocratie qui le condamne et le parti contraire qui ne l'estime pas ?

Je ne lui vois plus guère qu'une carrière littéraire. Il vient de publier, comme on sait, un volume intitulé : Pour mes fils ! Qu'il continue ; il peut dédier de la sorte toute une série d'ouvrages moraux à tous les membres de sa famille. Il me semble qu'il pourrait avec succès commencer la rédaction d'un livre sur la première page duquel il écrirait, par exemple : Pour mon beau-père.

CHRONIQUE LOCALE

Notre Feuilleton

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un nouveau feuilleton :

UN MÉNAGE DE GARÇON

l'intéressant roman de H. de Balzac.

A NOS ABONNÉS A NOS DÉPOSITAIRES

Nous recevons depuis longtemps de fréquentes réclamations de la part de plusieurs de nos abonnés et dépositaires.

Les uns ne reçoivent pas le numéro ou le reçoivent avec un retard anormal. Quelques dépositaires se plaignent parfois de recevoir UN seul numéro lorsqu'il y a un envoi de 5, 10, 15 exemplaires indiqué sur la bande.

Nous affirmons que notre service est très sérieusement fait et très méticuleusement contrôlé avant le départ.

Les erreurs signalées ne sont donc pas de notre fait.

Nous prions cependant les intéressés de nous signaler très exactement les irrégularités afin que nous puissions aviser.

CAHORS

APRÈS LA LUTTE

Les Appréciations

La bataille terminée, tout rentre dans le calme : les vainqueurs jouissent béatement de leur triomphe, les vaincus pansent leurs plaies et forment de nouvelles armes préparent des revanche.

Et ceci, c'est la seule consolation, le seul espoir qui conviennent aux républicains.

Néanmoins les bruits de la bataille résonnent, bourdonnent encore aux oreilles des combattants : les journaux, chacun selon son esprit, son caractère, nous les apportent en échos joyeux ou frémissants de douleur.

C'est d'abord la Dépêche, le grand organe du Sud-Ouest qui humblement, en quelques lignes d'une mélancolie naïve gémit sur l'échec subi dimanche par les républicains.

Le parti républicain radical du département du Lot vient, dit-elle, de perdre deux sièges aux élections sénatoriales du 7 janvier.

MM. Rey, député, et Béral, ancien sénateur, républicains à l'eau « de rose », remplacent MM. Costes et Pauliac, républicains radicaux.

Ces résultats si regrettables pour l'avenir républicain du Lot, à la veille des élections législatives sont certainement dus à la division des républicains en l'absence d'une direction et aussi à la multiplicité des candidatures.

C'est bien dit, c'est peut-être moins bien pensé ; sur ce point, nous serions heureux de connaître les opinions du neveu de M. Béral, correspondant occasionnel de la Dépêche pour Cahors.

Le Réveil du Lot est resté silencieux durant toute la campagne électorale : il a laissé s'accomplir le scrutin. Mais lui aussi déplore l'échec : qu'y faire ? il n'y a qu'à le subir.

La France du Sud-Ouest s'élève contre le résultat obtenu : elle déplore cette entrée dans la place de deux hommes de la réaction.

Ce n'est pas, écrit-elle, sans un peu d'étonnement que nous comparons les résultats de la consultation sénatoriale dans le Lot avec les résultats obtenus dans les autres départements de la région.

Le Lot n'a pas avancé. Il avait hier trois sénateurs fermes démocrates, appuis irréprochables de la politique de gauche. Aujourd'hui, il en perd deux. M. Cocula rentre au Luxembourg, mais MM. Costes et Pauliac, ses compagnons de lutte, sont battus par MM. Rey et Béral.

Pour aujourd'hui, bornons-nous à saluer les vaincus ; bornons-nous à déplorer une injustice du sort et faisons des vœux pour que M. Rey — pour ne parler que de lui — échappé désormais à une influence qui s'exerce à la Chambre, lui a aliéné beaucoup de soldats de l'armée démocratique dans le Lot.

Oui, sans doute ! mais quel résultat pouvait-on espérer, alors que les combinaisons, les trahisons s'accumulaient sur le parti !

Quant au Journal du Lot, on a vu mardi comment il prenait la chose : c'est-à-dire très bien.

On voulait l'échec, on a tout fait pour avoir l'échec ; on l'a eu : nous sommes vaincus. A une autre fois !

C'est tout ce qu'il y a à dire.

Par contre, du côté de nos adversaires — les candidats radicaux de dimanche ne doivent pas les compter tous parmi les réactionnaires — c'est la joie qui déborde, le cri triomphant, le rire gouailleur, l'ironie banale.

Mais cette joie bruyante s'explique : les réactionnaires, depuis longtemps, n'étaient plus habitués au succès.

Laissons passer la pluie ; les beaux jours reviendront.

En attendant, écoutons tout d'abord l'Express du Midi et le Nouvelliste :

Les élections de dimanche, affirmèrent-ils, ont été mouvementées et la lutte vive.

Le Bloc vient d'avoir dans le Lot un gros échec.

Malgré la réunion de samedi, les conciliabules de la nuit, la réconciliation des frères ennemis et toutes les ententes annoncées, deux sénateurs sortants, faisant partie du Bloc, MM. Costes et Pauliac, sont restés sur le carreau.

Ils sont remplacés par deux républicains progressistes, M. le docteur Emile Rey, élu au premier tour, et M. Eloi Béral, élu au second.

Un seul des sénateurs sortants a pu se sauver, M. Cocula, radical, qui est arrivé au second tour à une très faible majorité.

Il n'est pas dans nos habitudes de nous acharner sur des vaincus... Quant aux vainqueurs du jour, MM. Rey et Béral, on les dit décidés à suivre l'indication fournie par les électeurs.

On ne peut que remercier ces deux grands quotidiens de leur mansuétude ; après tout, ils ne rendent aux républicains que la réciproque.

Avec le Quercinois, c'est une autre antienne ; lui crie très fort : vivent Rey et Béral ! vive la République !

Enfoncés les blocards, les sectaires, les arrivistes ; l'élection de dimanche est notre débâcle, et l'ère mauvaise est terminée !

Le Quercinois le dit, ce doit être vrai.

Dans tous les cas, le Quercinois a pleine confiance dans le savoir, le caractère des deux élus Rey et Béral.

Ils nous débarrassent, s'écrie-t-il, de la politique sordide outrancière des Blocards. Ils ramènent simplement la République, la République de Liberté et de Justice méconnue depuis de longs jours. Mais ils barrent la route dans notre département à tous ces faux démocrates qui avaient réussi à attirer à eux la confiance populaire en prenant d'un seul coup l'épithète la plus avancée... etc. etc.

Vraiment, le Quercinois dit bien les choses et sur un ton qui n'admet aucune réplique !

Seulement, notre confrère national-clérical nous permettra, avec tous les démocrates, de nous étonner de cette joie si vive qu'il manifeste au sujet du succès de M. Rey.

Que le Quercinois se réjouisse de l'échec des blocards, d'accord ; nous avouons que la journée de dimanche nous a été funeste ; mais de là à en faire un succès clérical, nationaliste, il y a loin.

Et puis, entendre crier par le Quercinois : « Vive la République ! » nous paraît bizarre ; ne désespérons donc plus d'entendre un jour la Croix crier : « A bas le pape ! »

La République du Quercinois ! Ce n'est pas dans tous les cas celle de M. Rey, ni probablement celle de M. Béral.

Le Quercinois a trouvé simplement l'occasion de dauber une fois de plus sur les blocards, de se réjouir de leur malheur et c'est tout.

A la revanche ! Quant à la Petite Gironde, son bonheur est grand ; écoutez-la :

Nous avions prévu l'heureux résultat des élections de dimanche. Ceux-là seuls ont pu être surpris qui connaissent mal l'éminente personnalité de M. Béral, et qui oublièrent que c'était par lui que la République avait été implantée dans le Lot. Son nom devait grouper, comme il l'a fait, les suffrages des vieilles troupes républicaines.

Au premier tour, cinq voix manquaient seulement à M. Béral pour être élu.

Mais il triomphait au second tour, bien qu'entre temps la question d'arrondissement eût été posée en réunion publique.

Outre que le département du Lot envoie au Sénat un homme de grande valeur, capable de lui rendre des services signalés, cette élection est le signe d'un heureux réveil de cette politique républicaine proclamée par M. Rouvier, président du conseil.

Les efforts des vrais républicains devront tendre désormais à la compléter. C'est pour les mêmes raisons que nous nous réjouissons également du succès, prévu aussi, de l'honorable M. Rey, qui s'était fait au Palais-Bourbon une place des plus honorables et qu'il retrouvera au Luxembourg.

La journée de dimanche fut une bonne journée.

Et voilà : Nouvelle Cassandre, la Petite Gironde avait prévu les résultats : nous l'en félicitons ; et nous n'oublions pas dorénavant de l'aller consulter pour connaître par avance les événements politiques qui devront se produire.

Mais pourvu que nous ne restions pas sceptiques devant ses prévisions ! malgré que... celles qu'elle formule mardi sur les faits de dimanche soient exactes !

Nous y réfléchissons. Inutile d'insister sur l'Alliance : c'est itou.

Quant au Télégramme, il ne dit rien.

C'est le plus sage !

Et voilà comment des incidents dus à des compromissions, à des manœuvres, à de bas calculs, à des trahisons sont traduits.

Republicains, soyons satisfaits !

LOUIS BONNET.

ERRATUM

Dans notre numéro de mardi, à l'entre-filet relatif à la mort de M. Delpérier, une transposition malheureuse nous a fait dire tout le contraire de notre pensée.

Dans la phrase : « Il était de ceux-là qui font passer leurs intérêts particuliers avant les intérêts supérieurs de la cause qu'ils servent » il faut lire : « Il était de ceux-là qui font passer avant leurs intérêts particuliers, etc. »

L. B.

A la Chambre

Mardi la Chambre a procédé à la composition de ses 11 bureaux, par voie de tirage au sort.

M. Lachize a été désigné pour le 5^e bureau, M. Rey pour le 8^e, M. Vival pour le 11^e.

La même opération a eu lieu au Sénat.

M. Cocula a été désigné pour faire partie du 2^e bureau, M. Béral du 5^e, et M. Rey du 8^e.

L'élection du président de la Chambre

MM. Rey, Lachize et Vival, ont pris part à l'élection du Président de la Chambre des députés.

LA POÉSIE DE L'ÉVÊQUE DE CAHORS

Monseigneur Christophe, évêque de Cahors, est poète à ses heures ; mais sa verve poétique ne s'exerce que rarement et de façon profane.

C'est ainsi que nous trouvons dans le supplément illustré du Temps, du 11 janvier, consacré au Vin Mariani deux quatrains que l'évêque de Cahors a consacrés à la gloire de ce vin si renommé.

A. M. MARIANI

Avant

« Ce vin, nous disaient, mériterait donc la voix ? De mon pauvre larynx, les cordes distendues Pourraient reconquérir tout à la fois Et souplesse et vigueur depuis longtemps perdus ? »

Après

Il lui fallait parler et cela sans retard. « Essayons » et il but sans trop croire au miracle. Mais à peine absorbé, ce doux nectar [racle. Guérit l'aphone : il nous parla comme un oracle.

† E. CHRISTOPHE, évêque.

Entre nous, monseigneur n'a pas dû faire grand effort pour aligner ces huit vers !

Orchestre Symphonique

Le premier grand concert de l'année offert aux membres honoraires, qui avait été remis par suite de l'indisposition de M. Philippe Gaubert, est définitivement fixé au mercredi 16 janvier 1906.

Se feront entendre dans cette soirée : Mlle Marcelle Demougeot, soprano de l'Opéra, premier prix de chant et d'opéra du Conservatoire de Paris (1902) ; M. Gaston Dubois, ténor de l'Opéra ; M. Gilly, baryton de l'Opéra ; M. Alfred Casella, pianiste virtuose, premier prix du Conservatoire de Paris ; M. Philippe Gaubert, flûtiste solo de l'Opéra, deuxième chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire de Paris, grand prix de Rome.

Les Grandes Manœuvres

Une circulaire relative aux manœuvres d'automne, en 1906, dit qu'il sera exécuté des manœuvres de division d'une durée de 14 jours (aller et retour compris) dans le 17^e corps.

Les Accidents dans le Lot

L'Officiel publie le tableau récapitulatif des accidents par département durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 1905.

Voici les résultats de cette statistique pour le département du Lot :

Hommes de 16 ans et plus tués ou blessés : 5 ; cas de mort : 2 ; cas d'incapacité totale : 1 ; cas d'incapacité partielle : 2.

Poids et mesures

Voici l'itinéraire pour la vérification des poids et mesures :

Cahors. — Du 8 janvier au 10 février, de 9 h. à midi et de 2 à 4 h. du soir.

Duravel, 20 février, de 1 à 6 h. du s. Puy-l'Évêque, 5 et 6 mars, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

St-Géry, 8 mars, de 8 à 10 h. 1/2 du m. Labenque, 9 mars, de 8 à 11 h. du m. et de 2 à 4 h. du soir.

Luzac, 15 mars, de 8 à 11 h. du m. et de 2 à 4 h. du soir.

Pradines, 20 mars, de 10 à 11 h. 1/2 du matin.

Catus, 23 mars, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

Maxou, 10 avril, de 3 à 4 h. 1/2 du s. Salvias, 13 avril, de 7 à 11 h. du m. et de 2 à 6 h. du soir.

Cazals, 18 avril, de 8 à 11 h. du m. et de 2 à 4 h. du soir.

Limogne, 25 avril, de 8 à 11 h. du m. et de 2 à 4 h. du soir.

Bach, 27 avril, de 3 à 5 h. du soir.

Castelnau-Montriat, 8 et 9 mai, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

Sauzet, 15 mai, de 8 à 11 h. du matin. Montcuq, 22 et 23 mai. Le 22 mai, de 1 à 6 h. du soir et le 23 mai, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

Lauzès, 8 juin, de 8 à 10 h. du matin. Labastide-Murat, 18 et 19 juin, de 8 à 11 h. du matin et de 2 à 6 h. du soir.

Figeac. — Du 16 janvier au 3 février, de 1 à 4 h. du soir.

Vayrac, 21 février, de 8 h. à midi et de 2 à 5 h. du soir.

Assier, 26 février, de 11 h. 1/2 du m. à 3 h. du soir.

Livernon, 3 mars, de midi à 2 h. du s. Gréalou, 9 mars, de 2 h. 1/2 à 4 h. du s.

Statistique

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant l'année 1905 :

Population de fait d'après le dernier recensement, 14,013 habitants. Ce chiffre comprend la garnison de 1,416 hommes.

Naissances, 164 ; décès, 324 ; mariages, 74 ; divorces, 4.

Concours d'animaux gras

Le concours d'animaux gras aura lieu à Cahors, le 1^{er} février 1906, jour de foire, sur la place Thiers.

Voici la liste des primes à distribuer au nom du Gouvernement de la République, de la Ville de Cahors et de M. Devès, propriétaire à St-Médard :

BÊTES A CORNES

Boeufs

1 ^o Une prime de 100 fr. (prime Devès).
2 ^o — 90
3 ^o — 80
4 ^o — 70
5 ^o — 60
6 ^o — 50
7 ^o — 40

Vaches

1 ^o Une prime de 60 fr.
2 ^o — 50

BÊTES A LAINE

Moutons et brebis. (Lots de trois têtes).

1 ^o Une prime de 40 fr.
2 ^o — 35
3 ^o — 30
4 ^o — 25
5 ^o — 20
6 ^o — 15
7 ^o — 12
8 ^o — 10
9 ^o — 8
10 ^o — 5

Total.... 900 francs.

Les concurrents aux primes de bêtes à cornes et bêtes à laine grasses devront les avoir engraisées et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour du Concours.

Les animaux devront être rendus sur le Champ de foire à midi précis.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes et fraîchement tondues. — Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au Concours.

Musée de Cahors

M. le Conservateur du Musée de Cahors a l'honneur de faire savoir qu'il vient d'exposer, dans la salle d'archéologie du musée, un moulage du prophète Isaïe tenant un phylactère dans sa main droite.

Ce moulage, exécuté d'après une belle sculpture du XII^e siècle provient de l'église de Souillac (Lot).

M. le Conservateur du musée a le plaisir de faire savoir au public que ce moulage est le premier d'une série qu'il compte faire exécuter d'après les vestiges antiques qui restent encore en assez grand nombre dans le département.

Le Conservateur,
ROUBEAUD.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 10 janvier, 12 h. 20 s.

</

Arrondissement de Cahors

Catus

Concours de porcs gras. — Samedi prochain, sur l'emplacement habituel, près le champ de foire des porcs, aura lieu le concours traditionnel de porcs gras, organisé par les soins du Comité agricole.

Un assez grand nombre d'exposants se sont fait déjà inscrire chez M. Soulié, vétérinaire et vice-président du Comité. Aussi, tout porte à croire que ce concours, malgré la pénurie des beaux porcs cette année, sera tout aussi important que les précédents. Avis aux amateurs.

Adultère, vol et complicité de vol. — Nos lecteurs se souviennent de ce scandale qui éclata à Catus il y a quelques semaines et que nous relatâmes dans nos colonnes.

Une jeune femme, Mme L..., s'enfuyait du domicile conjugal accompagnée d'un homme marié, M. P.

Mais en partant, la dame L... avait dévalisé son mari d'une somme de 1.800 francs, de bijoux, de linge et de divers objets.

Le mari furieux, à bon droit, déposa contre les fugitifs une plainte en adultère, vol et complicité de vol.

Les tourtereaux ont été arrêtés à Nice où ils filaient le parfait amour, ramenés à Cahors où ils furent écroués à la prison.

Mais, depuis quelques jours, l'affaire paraît devoir s'arranger; le mari a pardonné à la femme qu'il est venu lui-même tirer de prison d'où ils sont ressortis dimanche bras dessus, bras dessous, l'air guilleret, et mercredi, à deux heures, après avoir accompli les formalités d'usage, ils retirèrent les divers objets qui, au moment de l'arrestation, avaient été saisis aux fugitifs.

Il ne reste donc plus entre les mains de la justice que le malheureux P... à qui L... n'a pas pardonné.

Montcuq

Conférence. — Samedi soir, 13 courant, à 8 heures, Monsieur Brigouet, professeur à l'École primaire supérieure, fera une conférence sur « La Terre dans l'Univers ».

Puy-l'Évêque

Foire. — Cours stationnaires sur les bœufs mais affaires peu importantes :

Porcs jeunes, de 15 à 25 fr. l'un ;
Quelques petits porcs gras vendus de 80 à 100 fr. ;

Montons gras, environ 70 cent. le kilo poids vif, autres moutons ou brebis, de 12 à 30 fr. l'un ;

Quelques oies et canards gras vendus de 90 cent. à 1 fr. la livre poids mort ;
Foies d'oie, de 2 fr. 40 à 2 fr. 75 la livre ;

Poules, de 4 à 5 fr. la paire ;
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un ;
Perdreux, de 2 fr. à 2 fr. 25 l'un ;
Grives, de 40 à 50 cent. l'une ;
Lapins domestiques, 30 cent. la livre.

Oufs, 1 fr. et 1 fr. 5 cent. la douzaine ;
Blé, de 13 fr. 50 à 14 fr. 50 les 45 ;
Quelques beaux sacs passés au trieur vendus 15 fr. ;
Mais de 8 à 8 fr. 50 et jusqu'à 9 fr. les 45 ;
Pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 fr. les 45.

Mauroux

Foire. — La foire était belle en bestiaux.

Il se vendait au cours des dernières foires ; mais la pluie qui n'a cessé de tomber toute l'après-midi a paralysé les marchés : ce fut regrettable.

Il n'y avait que 2 porcs gras.
Les poules se vendaient de 4 à 5 fr. la paire.
Les lièvres environ 1 fr. la livre.

Les perdreaux de 2 fr. à 2,25.
Les grives 50 cent. l'une.
Les œufs 1 fr. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Crue du Lot. — Une très forte crue du Lot a eu lieu.

En ce moment, les eaux sont stationnaires à la hauteur annoncée par une dépêche officielle publiée la veille au soir, c'est-à-dire à 1 m. 65, en dessous de la crue de 1875.

La moitié du faubourg est dans l'eau et les populations dans l'inquiétude, en l'absence de nouvelles de la partie haute.

L'Alliance Cajarcoise. — M. Mouliherat, ancien artiste de l'Opéra Comique a accepté la présidence d'honneur de notre excellente fanfare l'Alliance Cajarcoise, qui lui avait été offerte par la Commission, sur la proposition de son président M. Andrieu.

Figeac

La crue. — La crue subite du Célé a été un vrai désastre. Les pertes subies par les riverains sont très importantes, murs démolis, arbres déracinés, terriers emportés par le courant. Beaucoup de passerelles en bois, en amont comme en aval de Figeac, ont été enlevées. Le mur de soutènement du quai des Tours a été démolé sur une longueur de 50 mètres environ. Le bec de gaz placé à l'angle du quai Colomb a été emporté par le courant. Le quartier Orthabadiat a bien souffert ; plusieurs caves ont été inondées. La pluie continue à tomber et une seconde inondation est à craindre.

Dotation de la Jeunesse de France. — A la réunion générale du 5 janvier qui a eu lieu à la Mairie, M. le président de la 1266^e section, a remis un diplôme d'honneur à M. Bouix, trésorier de la Société, pour le récompenser du zèle et du dévouement qu'il a apportés à la fondation de la section de notre ville. Félicitations.

Montmartre à Figeac. — On nous annonce pour le vendredi 12 courant, les Chansonniers Montmartrois, au café Suisse.

Velo-Sport Figeacois. — Notre vaillante société n'ayant pu faire courir les épreuves pédestres projetées le 7 janvier annonce qu'elles auront lieu dimanche prochain 14 janvier.

Le programme reste le même.

Saint-Céré

Le temps. — Depuis quelque temps, la pluie tombe continuellement et abondamment sur notre région ; aussi nos agriculteurs et nos vigneron ne peuvent-ils se livrer à leurs travaux.

Lundi, la Bave grossissait à vue d'œil et charriait des arbres et des branchages.

Presque toutes les caves sont inondées.

Arrondissement de Gourdon

Labastide-Murat

Foire du 8 janvier. — Par suite d'un temps tout à fait mauvais, notre foire n'a pu se tenir ; elle a été renvoyée au lundi 15 janvier courant.

Gramat

Appel à la solidarité. — Nous apprenons que les facteurs du bureau de poste de Gramat ont ouvert une liste de souscriptions qu'ils adressent à tous leurs camarades du département du Lot pour venir en aide à la famille de l'un des leurs, décédé récemment, laissant une veuve avec deux enfants et sa vieille mère infirme. Nous sommes heureux de les féliciter grandement de cette initiative qui les honore, et sommes convain-

cu que cet appel à la solidarité sera entendu par tous ceux auxquels il est adressé.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Arrestation de deux malandrins

Depuis quelques jours des vols étaient commis au préjudice de divers propriétaires de la région, et encore on n'avait pu mettre la main sur les malfaiteurs, lorsque dimanche, la gendarmerie de Fumel, mit en état d'arrestation deux individus nommés Oliva et Landreau.

Ces malandrins paraissent avoir une spécialité dans le vol : ce sont les chevaux et les voitures qui les attirent principalement.

C'est ainsi qu'ils avaient volé le 23 décembre, à M. Sarraud, boulangier à Castelferrus (Tarn-et-Garonne), un cheval et une voiture qu'ils avaient maquillés.

Oliva et Landreau n'en sont certes pas à leurs coups d'essai : il y a probablement longtemps qu'ils exerçaient leur malfaisance et lucrative industrie, car on les soupçonne d'être les auteurs de vols divers, ce qui n'étonnerait pas.

Oliva et Landreau paraissent être des professionnels du vol et certainement des récidivistes de la correctionnelle sinon de la cour d'assises.

Quoiqu'il en soit, leur arrestation et leur transfert à la prison de Villeneuve a soulagé la population de Fumel qui depuis quelque temps était mise en coupe réglée par une bande de malfaiteurs.

Néanmoins, plus que jamais la gendarmerie doit veiller pour arriver à pincer les tristes individus qui encore dimanche ont commis de nouveaux méfaits dans notre paisible et honnête localité.

Marché du 9 janvier. — Assez de monde à notre marché de mardi, malgré le mauvais temps.

Voici les cours pratiqués :

Volaille. — Poules, 4 fr. 75 à 5 fr. 50 ;
poulardes, 4 à 4 fr. 75 ;
poulets, 3 à 4 fr. ;
pointades, 4 à 5 fr. ;
dindons, de 11 à 13 fr. ;
dindes, de 9 à 11 fr. ;
pigeons, 1 fr. 50, le tout la paire. Légère hausse.

Oies grasses et canards gras, 90 c. le demi-kilo ;
Foies gras, 2 fr. 50 le demi-kilo ;
Truffes, 5 à 5 fr. 50 le demi-kilo ;
Les œufs, 1 fr. 10 la douzaine ;
pommés, 40 à 50 c. la douzaine ;
poisson du Lot, 1 à 1 fr. 20 le kilo ;

Gibier. — Lièvres, 4 fr. 50 à 5 fr. ;
perdreux, à 2 fr. 50 ;
bécasses, 3 fr. ;
lapins de garenne, 1 fr. 50 à 2 fr. ;
grives, 50 cent. pièce.

Grains. — Blé, 18 fr. 50 ;
avoine, 10 à 11 fr. ;
maïs, 11 à 12 fr. ;
haricots, 25 à 30 fr. ;
pommes de terre, 5 à 6 fr. le tout l'hectolitre.

Un drame. — Mardi, vers six heures du soir, un drame terrible est venu jeter la consternation dans le quartier de l'usine, d'ordinaire si paisible. Un nommé Bocquet, âgé de 23 ans, ouvrier à l'usine, rentrant à sa chambre, s'est pris de querelle avec un de ses camarades. Sur une observation d'un des fils du maître de pension, Bocquet l'invectiva, d'où une dispute qui valut un coup de couteau au fils Noël qui fut atteint au côté peu grièvement. Le maître de pension entendant du bruit vint se rendre compte de ce qui se passait et tâcher moyen de ramener le calme. Mal lui en prit, car Bocquet lui porta un coup de couteau dans l'aîne et le père Noël s'affaissa en appelant à l'aide. Le plus jeune des fils, réveillé en sursaut, accourut, et voyant son père blessé, se jeta sur le meurtrier qui, d'un nouveau coup, lui fit une entaille dans la bas-tine ; le père voyant son fils tomber à

ses côtés, eut le courage de se relever et de maîtriser le meurtrier jusqu'à l'arrivée des secours. Aux cris poussés par la maîtresse de pension qui, elle aussi, est blessée au bras, les voisins sont accourus et ont tenu Bocquet en respect jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie qui a eu fort à faire pour l'emmenner. Les docteurs jugeant l'état des blessés très grave, la police a ordonné le transport à l'hôpital. Le parquet s'est rendu mercredi sur les lieux du crime. Après enquête faite, le meurtrier doit être conduit à la maison d'arrêt de Villeneuve.

Il est à regretter que la Société métallurgique du Périgord ait assez peu de souci de la sécurité des Fumelois pour prendre à son service des individus de cet acabit ; un peu plus d'épluchure dans le casier judiciaire des nouveaux embauchés ne ferait pas mal.

J'apprends au dernier moment que l'état des blessés est très grave.

Les lecteurs seront tenus au courant.

AVIS

M. Léon LAGASPIE, seul pharmacien de 1^{re} classe à Catus, a l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'ils trouveront dans son officine des médicaments de premier choix et que son titre de pharmacien de 1^{re} classe, lui permet de préparer avec tout le soin voulu, exigé par l'art pharmaceutique et la dignité professionnelle, tout en conservant des prix assez modérés pour défier toute concurrence.

Médicaments nouveaux et préparés par M. Lagaspie avec des produits de première qualité, provenant des premières drogueries françaises (Pharmacie Centrale de France, etc.) :

Sirope Pectoral Balsamique, 2 fr. le flacon d'une efficacité absolue contre les affections des bronches et de la poitrine.

Rob Toni reconstituant, 3 fr. 50 le flacon contre anémie, pâles couleurs, etc.

Thé purgatif des Agriculteurs, 0 fr. 75 la boîte remplaçant avantageusement les divers autres Thé.

Une Lotion Capillaire, 3 fr. le flacon qui a déjà produit des effets absolument remarquables contre la chute des cheveux et les diverses maladies du cuir chevelu.

Huile de Foie de Morue
Qualité extra, 1 fr. 50 le 1/2 litre.
— 2 fr. 75 le litre.

1^{re} Qualité, 1 fr. 25 le 1/2 litre.
— 2 fr. 25 le litre.
(Verre compris).

Chronique agricole

Contre la tuberculose Bovine

La Société de médecine vétérinaire vient de se livrer à des expériences ayant pour but de contrôler l'efficacité du serum de Behring comme préservatif de la tuberculose. A la suite de longues expériences, le professeur Behring déclara avoir découvert un vaccin, émulsion d'une substance extraite des bacilles de la tuberculose.

Les expériences de contrôle ont été faites à Melun, dans les écuries de l'ancienne caserne Augerau.

Le professeur Vallée a inoculé 21 animaux ; vaches flamandes, taureaux limousins, bœufs normands.

Plus tard, pour voir si le vaccin donnait vraiment immunité aux animaux, on leur inocula un virus tuberculeux très actif.

Un mois après, on constatait que les animaux vaccinés étaient indemnes, alors que les animaux servant de témoins présentaient de larges et profondes lésions.

A six animaux vaccinés et six animaux non vaccinés on injecta dans la veine jugulaire une culture très virulente de bacilles de la tuberculose. Les animaux vaccinés sont restés en parfaite santé ; les autres, au con-

traire furent gravement atteints ; trois d'entre eux succombèrent au bout de quinze jours.

La valeur du vaccin de Behring ainsi démontrée, les expérimentateurs voulurent savoir si, dans une même étable, les vaches tuberculeuses ne pouvaient pas néanmoins communiquer le mal à des animaux vaccinés. Là encore, l'expérience fut concluante. Les animaux vaccinés restèrent sains.

LES VARICES

L'Élixir de Virgile Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, le pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 2, rue de la Tacherie, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

Bibliographie

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 11 Janvier 1906.

« Petites guerres » japonaises. — Sauvages miraculeux, E. Pizzy. — Le « Globe Trotter » à travers le monde. — La pêche aux cormorans. Une bordaise centenaire. Une forêt sainte. Les mers engloutissantes. — L'Exploration fantastique du Dr Bergamy, (suite), illustrations de Holszewski, Paul de Sémant. — Les canots de feu, J. de Nobon. — L'île maudite, E. Istvia. — Les pirates du « Nénuphar blanc », illustration de Løvy, Albert Maybon. — Au pays des Tanaias. — Les Indiens de la Cordillère, illustrations de Dambians, Henri Renou. — Un tueur de lions, Paul Wale. — Curiosités naturelles. Une anguille de mer. Conserve de chénille. — A travers les sports. — Enquêtes mutuelles. — La vie mondiale.

Nos Concours. — Concours N° 206. (Les dominos géographiques). — Soixante prix. — Solution du Concours N° 200 (Passant borgna et poli). — Lauréats, M. Sphinx.

Bulletin Financier

Le marché indécis au début sur des cours en faiblesse venus de Berlin est devenu bien meilleur en séance par suite d'une vive reprise du compartiment russe.

Noire 3/0/0 revient à 98,87.

Les établissements de crédit continuent à se montrer très fermes et même à améliorer leurs cours. La Banque de Paris passe à 1425 ; le Comptoir National vaut 649 ; le Crédit Foncier fait 697 ; le Crédit Lyonnais 1091 ; la Société Générale à 630.

Nos chemins français se traitent : le Lyon à 1387 ; le Midi à 1182 ; le Nord à 1824 ; l'Orléans à 1455.

Le Suez reprend à 4310, le Rio se tient à 1678.

Les rentes étrangères sont également bien tenues : l'Extérieure se maintient à 91,55 ; l'Italien à 104,25 ; le Portugais à 68,25 ; le Turc vaux 91,77 ; la Banque Ottomane 603. Les fonds russes améliorent encore leurs cours : le 3/0/0 1891 à 71,05 ; le 3/0/0 1896 à 71,10 ; le Consolidé à 83,20.

Sur le marché en banque, l'action New-Kaffirs est ferme à 41.

Le Conseil d'Administration de la Société Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing informe les porteurs d'actions entièrement libérées qu'il leur sera payé

au Crédit du Nord à Lille et dans ses succursales, contre présentation du coupon n° 1, à partir du 10 janvier 1906 et à valoir sur les intérêts du 1^{er} exercice, une somme de 2 fr. 50 moins impôt soit 2,40 net.

Le marché sud-africain, bien impressionné accueilli ses bonnes dispositions. La Robinson vaut 219,50 ; la Rand-Mines 189 ; la Ferreira en nouveau progrès à 509 ; au Parquet, la Central-Mining vaut 395.

Demandez partout les Lectures de La Semaine, 15 c. le numéro.

M. François CABRIDENS

24, BOULEVARD GAMBETTA
CAHORS

a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de Monsieur ROZIERES, qu'il vient de prendre la succession de M. Sarroy et qu'on trouvera chez lui, comme autrefois :

La Pâtisserie fine et de bon goût, la Confection de premier choix et les Chocolats des meilleures marques.

L'
Émulsion
SCOTT

est employée couramment
dans **300** HOPITAUX
plus **300** CRÈCHES
de **SANATORIA**

C'est ce qui prouve bien
sa remarquable perfection,
sa prodigieuse efficacité,
sa supériorité absolue !

Voici, du reste, 2 lettres qu'il vous con-
vaincront de ses bienfaisantes qualités

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

VILLE DE PARIS

Société Municipale des Crèches
du XIV^e Arr. 22 Mars 1905.

Messieurs,

Je suis très satisfaite de votre produit que nos enfants prennent très volontiers.

Sans aucun doute l'Émulsion Scott leur fortifie l'estomac et active leur croissance ; aussi soyez assurés que les Mamans connaissent maintenant les bienfaits de votre Émulsion.

L. CHARPENTIER
Directrice de la Crèche,
14, rue Schœner, Paris.

Crèche du XVII^e Arrondissement
22 Avril 1905.

Messieurs,

Je puis dire qu'à notre crèche les résultats obtenus de l'Émulsion Scott se sont toujours montrés excellents et maintenus très aussi bien qu'hiver, la parfaite digestibilité de votre préparation m'ayant permis en effet d'en continuer l'emploi même pendant les chaleurs.

M. FASSY
Directrice de la Crèche,
21, rue de l'Étoile, Paris.

ais de tels résultats ne
peuvent s'obtenir que de
l'ÉMULSION SCOTT

Écrivez donc toujours
le flacon SCOTT
d'origine portant la marque de fabrique
LE PÊCHEUR
tenant sur son épaule une grosse
morue, marque du procédé Scott.

Pour recevoir l'Émulsion Scott dans
toutes pharmacies, au prix unique de
4,50 le flacon, 2,50 le demi ;
elle ne se vend jamais en litres.

Echantillon envoyé franco contre 0,50
de timbres adressés, en mentionnant
ce journal, à l'ÉMULSION SCOTT,
(Delouche & Cie) 354, rue Saint-Honoré, PARIS.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

En 1792, la bourgeoisie d'Issoudun jouissait d'un médecin nommé Rouget, qui passait pour un homme profondément malicieux. Au dire de quelques gens hardis, il rendait sa femme assez malheureuse, quoique ce fût la plus belle femme de la ville. Peut-être cette femme était-elle un peu sottie. Malgré l'inquisition des amis, le commerce des indifférents et les médisances des jaloux l'intérieur de ce ménage fut peu connu. Le docteur Rouget était un de ces hommes de qui l'on dit familièrement : « Il n'est pas commode. » Aussi, pendant sa vie, garda-t-on le silence sur lui, et lui fit-on bonne mine. Cette femme, une demoiselle Descoings, assez malingre déjà quand elle était fille (ce fut, disait-on, une raison pour le médecin de l'épouser), eut d'abord fille fils, puis une fille qui, par hasard, vint dix ans après le frère, et à laquelle, disait-on toujours, le docteur ne s'attendait point, quoique médecin. Cette fille, tard venue se nommait Agathe. Ces petits faits sont si simples, si ordinaires, que rien ne

semble justifier un historien de les placer en tête d'un récit ; mais, s'ils n'étaient pas connus, un homme de la trempe du docteur Rouget serait jugé comme un monstre, comme un père dénaturé, tandis qu'il obéissait tout bonnement à de mauvais penchants que beaucoup de gens abritent sous ce terrible axiome : *Un homme doit avoir du caractère !* Cette mâle sentence a causé le malheur de bien des femmes. Les Descoings, beau-père et belle-mère du docteur, commissionnaires en laine, se chargeaient également de vendre pour les propriétaires ou d'acheter pour les marchands les toisons d'or du Berry, et tiraient des deux côtés un droit de commission. A ce métier, ils devinrent riches et furent avares : morale de bien des existences. Descoings les fils, le cadet de madame Rouget, ne se plut pas à Issoudun. Il alla chercher fortune à Paris, et s'y établit épicier dans la rue Saint-Honoré. Ce fut sa perte. Mais, que voulez-vous ? l'épicier est entraîné vers son commerce par une force attractive égale à la force de répulsion qui en éloigne les artistes. On n'a pas assez étudié les forces sociales qui constituent les diverses vocations. Il serait curieux de savoir ce qui détermine un homme à se faire papetier plutôt que boulanger, du moment où les fils ne succèdent pas forcément au métier de leur père, comme chez les Égyptiens. L'amour avait aidé

la vocation chez Descoings. Il s'était dit : « Et moi aussi, je serais épicier ! » en se disant autre chose à l'aspect de sa patronne, fort belle créature de laquelle il devint éperdument amoureux. Sans autre aide que la patience, et un peu d'argent que lui envoyèrent ses père et mère, il épousa la veuve du sieur Bixion, son prédécesseur. En 1792, Descoings passait pour faire d'excellentes affaires. Les vieux Descoings vivaient encore à cette époque. Sortis des laines, ils employaient leurs fonds à l'achat des biens nationaux ; autre toison d'or ! Leur genre, à peu près sûr d'avoir bientôt à pleurer sa femme, envoya sa fille à Paris, chez son beau-frère, autant pour lui faire voir la capitale que par une pensée matois. Descoings n'avait pas d'enfants. Madame Descoings, de douze ans plus âgée que son mari, se portait fort bien ; mais elle était grasse comme une grive après la vendange, et le rusé Rouget savait assez de médecine pour prévoir que monsieur et madame Descoings, contrairement à la morale des contes de fée, seraient toujours heureux et n'auraient point d'enfants. Ce ménage pourrait se passionner pour Agathe. Or le docteur Rouget voulait déshériter sa fille, et se flattait d'arriver à ses fins en la dépaystant. Cette jeune personne, alors la plus belle fille d'Issoudun, ne ressemblait ni à son père ni à sa mère. Sa naissance avait été la cause

d'une brouille éternelle entre le docteur Rouget et son ami intime, monsieur Lousteau, l'ancien subdélégué qui venait de quitter Issoudun. Quand une famille s'expatrie, les naturels d'un pays aussi séduisant que l'est Issoudun ont le droit de chercher les raisons d'un acte si exorbitant. Au dire de quelques fines langues, monsieur Rouget, homme vindicatif, s'était écrié que Lousteau ne mourrait que de sa main. Chez un médecin, le mot avait la portée d'un boulet de canon. Quand l'Assemblée nationale eut supprimé les subdélégués, Lousteau partit et ne revint jamais à Issoudun. Depuis le départ de cette famille, madame Rouget passa tout son temps chez la propre sœur de l'exsubdélégué, madame Hochon, la marraine de sa fille et la seule personne à qui elle confiait ses peines. Aussi le peu que la ville d'Issoudun sut de la belle madame Rouget fut-il dit par cette bonne dame et toujours après la mort du docteur.

Le premier mot de madame Rouget, quand son mari lui parla d'envoyer Agathe à Paris, fut : — je ne reverrai plus ma fille !

— Et elle a eu tristement raison, disait alors la respectable madame Hochon.

La pauvre mère devint alors jaune comme un coing, et son état ne démentit point les dires de ceux qui prétendaient que Rouget la tuait petit feu. Les façons

de son grand niais de fils devaient contribuer à rendre malheureuse cette mère injustement accusée. Peu retenu, peut-être encouragé par son père, ce garçon, stupide en tout point, n'avait ni les attentions ni le respect qu'un fils doit à sa mère.

Jean Jacques Rouget ressemblait à son père, mais en mal, et le docteur n'était pas déjà très-bien ni au moral ni au physique.

L'arrivée de la charmante Agathe Rouget ne porta point bonheur à son oncle Descoings. Dans la semaine, ou plutôt dans la décennie (la République était proclamée), il fut incarcéré, sur un mot de Robespierre à Fouquier-Tinville. Descoings, qui eut l'imprudence de croire la famine factice, eut la sottise de communiquer son opinion (il pensait que les opinions étaient libres) à plusieurs de ses clients et clientes, tout en les servant. La citoyenne Duplay, femme du menuisier chez qui demeurait Robespierre et qui faisait le ménage de ce grand citoyen, honora, par malheur pour Descoings, le magasin de ce Beltrichon de sa pratique. Cette citoyenne regarda la croyance de l'épicier comme insultante pour Maximilien 1^{er}. Déjà peu satisfaite des manières du ménage Descoings, cette illustre tricoteuse du club des Jacobins regardait la beauté de la citoyenne Descoings comme une sorte d'aristocratie. Elle enviait les propos

des Descoings en les répétant à son bon et doux maître. L'épicier fut arrêté sous la vulgaire accusation d'occupation. Descoings en prison, sa femme s'agita pour le faire mettre en liberté ; mais ses démarches furent si maladroites qu'un observateur qui l'eût écoutée parlant aux arbitres de cette destinée aurait pu croire qu'elle voulait honnêtement se défaire de lui. Madame Descoings connaissait Bridau, l'un des secrétaires de Roland, ministre de l'intérieur, le bras droit de tous ceux qui se succédèrent à ce ministère. Elle mit en campagne Bridau pour sauver l'épicier. Le très incorruptible chef de bureau, l'une de ces vertueuses dupes toujours si admirables de désintéressement, se garda bien de corrompre ceux de qui dépendait le sort des Descoings : il essaya de les éclairer ! Éclairer les gens de ce temps-là, autant aurait valu le prier de rétablir les Bourbons. Le ministre girondin, qui lutait alors contre Robespierre, dit à Bridau : — De quoi te mêles-tu ? Tous ceux que l'honnête chef sollicita lui répétèrent cette phrase atroce : — De quoi te mêles-tu ? Bridau conseilla sagement à madame Descoings de se tenir tranquille ; mais, au lieu de se concilier l'estime de la femme de ménage de Robespierre, elle jeta feu et flamme contre cette dénonciatrice ; elle alla voir un conventionnel, qui tremblait pour lui-même, et qui lui dit :
(A suivre).

ÉTUDE
DE
M^e C. AUTEFAGE
Licencié en Droit
Successeur de M^e LACAZE
10, Cours de la Chartreuse, 10
(Ancienne étude BELBRIEL)

PURGE
DES
hypothèques légales

L'an mil neuf cent six et le quatre janvier.
A la requête de M. Jacques LION, propriétaire domicilié à St-Etienne, commune de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnaud-Montriat, adjoint au maire de la dite commune de St-Paul, agissant en cette qualité et en vertu d'une délégation spéciale qui lui a été délivrée par M. le Maire et encore en vertu d'un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du sept décembre mil neuf cent quatre.
Pour lequel domicile est élu à Cahors, Cours de la Chartreuse numéro dix, en l'étude de M^e Camille AUTEFAGE, licencié en droit, avoué y demeurant.
Je, Pierre BASTID, huissier près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant, rue de la Liberté numéro quatre, soussigné,
Ai signifié et, en tête de celle des présentes, laissé copie à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Cahors, au parquet du dit Tribunal où étant et parlant à monsieur le Substitut du Procureur de la République qui a visé le présent original,
De l'expédition d'un acte dressé au greffe du dit Tribunal le vingt-deux décembre mil neuf cent cinq, constatant le dépôt fait au greffe le dit jour de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e LACAZE notaire à St-Paul en date du vingt-six janvier mil neuf cent cinq, enregistré, contenant vente au requérant es qualités par :
1^o GLEYES François, propriétaire demeurant à St-Paul, moyennant le prix principal de six cents francs ;
2^o LOUBATIÈRES Jean Pierre et BICAN Marianne, mariés, cultivateurs, l'épouse autorisée de son mari et Jean LOUBATIÈRES fils et Marie Rose LAPORTE, cultivateurs, mariés, l'épouse également autorisée de son mari, tous les quatre demeurant ensemble à Lauriac, commune de St-Paul, moyennant le prix principal de neuf cents francs ;
3^o RIOLS Bernard Justin et AUSSET Germaine, cultivateurs, mariés, l'épouse autorisée de son mari, demeurant ensemble à Mon-

teil, canton de Caussade Tarn-et-Garonne, moyennant le prix principal de six cents francs,
De divers immeubles désignés et décrits au dit acte de dépôt dont copie est en tête de celle des présentes ;
Déclarant à M. le Procureur de la République que la présente notification lui est faite en conformité de l'article 2194 du code civil pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que, faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, les immeubles dont il s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains du requérant es qualités de toutes les hypothèques de cette nature connues ou inconnues ;
Lui déclarant, en outre, qu'aux termes de l'acte de ventes sus-énoncé, GLEYES, l'un des vendeurs, marié avec CAYRAC Marie sous le régime de la communauté réduite aux acquêts (contrat M^e LACAZE vingt-deux novembre 1891, enregistré) ; mais que l'intervention de cette dernière à l'acte ou la purge en ce qui la concerne sont inutiles, attendu qu'elle n'a apporté que des immeubles qui n'ont pas été aliénés et qu'elle n'a aucune reprise à exercer sur les biens de son mari ;
Lui déclarant encore que les anciens propriétaires des dits immeubles sont, indépendamment des vendeurs : 1^o En ce qui concerne les immeubles vendus par GLEYE et les mariés LOUBATIÈRES-BICAN et LOUBATIÈRES-LAPORTE, leurs auteurs, pères ou mères, aujourd'hui décédés ;
2^o En ce qui concerne les immeubles vendus par les mariés RIOLS-AUSSET, le sieur ESPÈRE, maçon, demeurant autrefois à Cézac, actuellement à Mousset, section de St-Aureil, commune de Castelnaud-Montriat, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux locaux conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai 1807.
Sous les plus expresses réserves.
Dont acte duquel et de l'acte ci-dessus énoncé, j'ai remis et laissé copie à M. le Procureur de la République en son Parquet en parlant comme ci-dessus.
Employé pour la copie trois feuilles de papier spécial à soixante centimes montant à un franc quatre-vingt centimes.
Coût : douze francs cinquante centimes.
Visé et reçu copie,
Au Parquet de Cahors, le quatre janvier 1906.
Pr le Procureur de la République,
Signé : DOSMANN,
Enregistré à Cahors le huit jan-

vier mil neuf cent six, folio 55, case 2.
Reçu deux francs cinquante centimes, décimes compris.
Signé : LACHAISE.
P. C. C. C.
Signé : C. AUTEFAGE.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.
Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)
Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :
Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.
Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.
Excursions aux Gorges du Tarn
Relations rapides
Paris-Rodez-Séverac-le-Château.
Pour faciliter l'accès de la région si intéressante des Gorges du Tarn, par Séverac-le-Château, la Cie d'Orléans vient de mettre en marche un nouveau train rapide qui, partant de Paris-Quai-d'Orsay, à 7 heures du soir et de Paris-Austerlitz à 7 heures 9 arrive à Rodez à 6 heures 40 du matin et à Séverac-le-Château à 8 heures 13 matin.
Wagon restaurant au départ de Paris. Au retour, le train Midi part de Sé-

verac-le-Château à 8 heures 11 du soir et de Rodez à 10 heures 20 pour arriver à Paris-Austerlitz à 10 heures 24 du matin et à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 33.
De Séverac-le-Château, on peut, soit se rendre directement aux Gorges du Tarn par un service régulier de voitures, soit s'y diriger via Méde, par les trains correspondants de la Compagnie du Midi.
La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.
1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.
2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).
3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau (1), ou Puyô-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).
Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c. — 2^e classe, 122 fr. 50 c.
(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1^{re} classe et de 4 fr. en 2^e classe.
(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.
Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.
Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.
JE confie écritures faciles, copie, etc. à toute personne sérieuse, travail suivi, bien payé.
Ecr. **Importation**, 14, Rue du Pressoir, Paris.
Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.

Grande Pharmacie
DE LA
CROIX-ROUGE
BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE THÉÂTRE
CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE
pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix
Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :
Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe.
Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. - Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. - Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORWÈGE
Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés
Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE
BANDAGES - BAS A VARICES
DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Importante maison huiles, savons, cafés, demande représentants sérieux pour le placement de ses produits. Très bonnes conditions. **Etienne VERDIER**, Salon (Provence).

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. - Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**
Seul représentant de
ORFÈVRE CHRISTOFFLE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSÉ DE PRIX

FONDÉ EN 1879
L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux
14, Rue Drouot, 14
PARIS
lit ou dépeuple par jour, 40,000 journaux ou revues du monde entier ;
publie **l'Argus des Revues**, mensuel ;
édite **l'Argus de l'OFFICIEL**
contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.
L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.
Adresse télégraphique : ACHAMBEUR - PARIS
Adresse téléphonique : 102-62
Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX)

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700			
DIRECT.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS			
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} classe		1 ^{re} classe		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} classe		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.			
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	3 47	10 56 s.	—	TOULOUSE d.	1 3 s.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	3 56 s.	11 9	—	MONTAUBAN d.	1 49	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 48 m.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arrivé)	1 57	4 34 m.	2 56	8 58	—	CAUSSADE.....	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	10 53	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (départ)	3 19	4 41	3 4	9 29	—	LABENQUE.....	—	—	6 9	8 52	—	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28 s.	4 39	12 23	—	CIEURAC.....	—	—	6 19	9 1	—	—	12 13 s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (départ)	6 45	7 7	4 54	12 12	—	SEPT-POINTE.....	—	—	6 33	9 13	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	7 20	—	—	1 47	7 16	CAHORS (arrivé)	2 45	4 38	6 42	9 21 s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	5 30	2 7	7 54	CAHORS (départ)	2 49	4 49	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (départ)	7 45	7 40	5 33	2 10	8 28	ESPEÈRE.....	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	7 53	—	—	2 18	8 37	ST-DENIS-CATUS.....	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....	8 9	—	—	2 34	8 53	THÉDIRAC-PEYRILL.....	—	—	7 47	6 41	—	—	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac.....	8 19	—	—	2 44	9 5	DÉGAGNAC.....	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON.....	8 31	8 8	5 53	2 58	9 17	Saint-Clair.....	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 5	9 27	GOURDON.....	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 16	9 39	Nozac.....	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 27	9 51	Lamothe-Fénel.....	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 38	10 2	CAZOULÈS.....	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère.....	9 22	—	—	3 47	10 12	SOULLAC (a.)	3 47	5 52	9 1	7 58	11 48	—	—	11 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	6 34	3 57	10 23	SOULLAC (d.)	3 48	5 57	9 6	8 7	11 49	—	—	11 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ)	9 41	8 53	6 43	4 7	10 23	Gignac-Cressensac.....	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 18	10 23	BRIVE (a.)	4 24	6 33	10 7	9 11	—	—	—	12 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac.....	10 5	—	—	4 34	10 23	BRIVE (d.)	4 28	7 7	—	—	—	—	—	12 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Labenque.....	10 12	—	—	4 42	10 23	PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 14 m.	—	—	—	—	—	12 32	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Caussade.....	10 45	9 35	7 20	5 17	10 23	PARIS (O.) arr.	11 59	4 23	—	—	—	—	—	12 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	7 46	5 54	10 23	—	—	—	—	—	—	—	—	11 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	10 23	—	—	—	—	—	—	—	—	11 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

1^{re} et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3^e classe pour 300 kilomètres.
*) Le train 1132